

Actualité

Quatre questions sur Wikileaks



Julian Assange

De quoi WikiLeaks est-il le nom?

Une agence de presse ? Une source ? Un « lanceur d'alerte » (*whistleblower*) ? Un réceptacle pour lanceurs d'alerte ? Un groupe d'activistes de la mouvance pacifiste ? Un « contrebandier de l'information » ?

WikiLeaks (W.) se définit comme un portail qui veut « assurer une transparence planétaire » ; il révèle des informations « secrètes, d'accès restreint ou légalement bloquées » ; il divulgue, « de manière anonyme, non identifiable et sécurisée », des documents témoignant d'une réalité sociale et politique, voire militaire, qui nous serait cachée. W. a gagné sa notoriété avec la publication de dizaines de milliers de documents sur la guerre en Afghanistan, puis sa crédibilité lorsqu'il fut relayé par le *New York Times*, le *Guardian* et le *Spiegel*.

De qui WikiLeaks est-il le nom?

L'éditeur de droit islandais¹ Sunshine Press Productions est la seule entité juridique connue de W. Il se présente comme « une communauté planétaire d'éditeurs, relecteurs et correcteurs wiki bien informés », basés en Suède en raison de sa protection traditionnelle de la liberté d'expression. On connaît surtout son fondateur, Julian Assange, un sdf ancien pirate informatique australien (« Mendax ») qui a l'ambition de faire de W. « l'organe de renseignements le plus puissant au monde » ; son porte parole est l'ancien journaliste de la télévision publique islandaise Kristinn Hrafnsson. Son ex-compère allemand Daniel Domscheit-Berg (Daniel Schmitt) s'est séparé de lui en septembre 2010. Pour le reste, absence totale de transparence sur les individus, les méthodes ou les procédures. (*lire la suite page 2*)

¹ Le 16 juin 2010, le parlement islandais a adopté une résolution en faveur d'une nouvelle législation visant à faire de ce pays le « paradis » de la liberté d'expression et à offrir aux journalistes et « lanceurs d'alerte » la plus grande protection possible. <http://www.immi.is/>

Baromètre

Confiance dans les médias : ça ne s'arrange pas

Le verdict du sondage annuel TNS Sofres - La Croix : un creveu-cœur

L'hiver n'est pas toujours la promesse du printemps. Le sondage annuel (depuis 1987) de l'institut TNS Sofres pour *La Croix* vient à nouveau de frapper les journalistes là où cela fait le plus mal : la confiance du public dans la qualité de leur travail. On pouvait espérer, après la secousse économique de 2008-2010 et les « bonnes résolutions » des Etats généraux de la presse écrite (assorties d'une manne financière...) que la profession aurait enfin pris conscience du danger et commencé à retrousser les manches. Il n'en a rien été et le public montre son mécontentement, si ce n'est son impatience.

La montée d'Internet. Que dit le baromètre ?¹ D'abord, du strict point de vue de l'utilisation des médias, il consacre la forte montée d'Internet comme moyen de suivre l'actualité. Une évolution d'autant plus irrésistible qu'Internet est le média le plus utilisé pour 50 % des moins de 35 ans. Elle montre aussi le renforcement et le caractère prégnant du « système médiatique » : le public utilise de plus en plus les différents types de média pour s'informer. (*lire la suite page 3*)

¹ Sondage en face-à-face les 3 et 4 janvier 2011, échantillon de 1000 personnes représentatif des Français de 18 ans et plus, méthode des quotas. Voir tableaux et www.tns-sofres.com/

Flashes

Nicolas Jacobs, nouveau médiateur de l'information de France 2

Un nouveau médiateur de l'information a été nommé à France 2 par le président de France Télévisions, Rémy Pflimlin, le 10 janvier 2011. Nicolas Jacobs remplace à ce poste Christian-Marie Monnot. Le nouveau médiateur, âgé de 57 ans, a notamment été rédacteur en chef de *Télématin*, rédacteur en chef de plusieurs émissions dans des sociétés de production, rédacteur en chef du JT de 13h de France 2. France Télévisions précise que « le médiateur, qui est totalement indépendant, rapporte de son activité directement au président de France Télévisions ». L'émission hebdomadaire du médiateur, qui avait été supprimée en juin 2008 à la requête de l'ancienne directrice de l'information Arlette Chabot, devrait être rétablie.

Déontologie du journalisme et droits de l'homme

Le Conseil de l'Europe vient de rendre public un « document thématique » sur la déontologie journalistique et les droits de l'homme. Il traite notamment des liens entre les codes professionnels et les normes des droits de l'homme, des changements apportés par les médias en ligne, des restrictions majeures que la loi impose aux journalistes, des mécanismes d'autorégulation... « Dans certains cas, des pratiques peu professionnelles ont entamé la crédibilité de la profession et donné raison aux partisans d'un contrôle plus strict de la liberté d'expression. Il est donc essentiel de promouvoir des mesures qui encouragent un journalisme éthique et renforcent le professionnalisme et la crédibilité des médias », a déclaré le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg, en annonçant cette publication.

Education aux médias

Deux journalistes de Marseille ont créé en 2008 à Marseille l'association « Entre les lignes ». Depuis un an et demi, celle-ci anime des ateliers de « décryptage des médias » dans des établissements scolaires, des médiathèques, des Maisons pour tous. « Nous plantons des petites graines pour former des lecteurs exigeants, meilleur rempart selon nous contre les dérives des médias », commente son fondateur Olivier Guillemain. Entre les lignes, 103, bd Chave, 13005 Marseille, 06 86 61 38 39.

... (suite de la page 1) Quatre questions sur Wikileaks

Quelle déontologie ?

Un credo : « faire sortir la vérité ». Assange veut « libérer la presse, révéler les abus et créer et sauvegarder les documents qui font l'Histoire », révéler les conduites « non éthiques » des gouvernements et institutions². Sa charte est l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme³. Il défend « la protection de la liberté d'expression et de la diffusion par les médias, l'amélioration de notre histoire commune et le droit de chaque personne de créer l'histoire. » Selon quelle déontologie ? Une solide protection des sources est promise. Choisit-il de publier certains documents plutôt que d'autres ? Quel est son processus éditorial ? Respecte-t-il les principes d'honnêteté et de pluralisme de l'information ? Et le respect de la personne humaine ? Comment gère-t-il les plaintes ? Considère-t-il qu'il peut exister des motifs légitimes au maintien du secret ? Il ne le dit pas.

Y a-t-il recel d'information volée ? Comment vérifier ? Comment évaluer la crédibilité des sources ? L'intérêt public légitime peut-il transcender toutes les autres règles ?

Quelles pratiques ?

Ces problèmes sont si sérieux que les journalistes du *New York Times* ont consacré un livre, *Open Secrets*, à leur collaboration avec W.⁴. D'entrée de jeu, le rédacteur en chef Bill Keller a mis en avant « l'intérêt public » pour justifier la publication : les documents « servent un intérêt public important, éclairant les objectifs, les succès, les compromis et les frustrations de la diplomatie américaine d'une manière avec laquelle on ne peut rivaliser ». Mais un conflit est né quand le journal refusa de publier les noms de simples citoyens afghans, notamment de ceux qui travaillaient avec les forces de la coalition, pour ne pas mettre leur vie en danger⁵. Réponse de Julian Assange : « Ce sont des informateurs. Il n'y a pas de raison de les protéger ». Les relations entre le journal et Assange virèrent à l'« hostile ». Le NYT traita W. comme n'importe quelle source et non comme un partenaire : vérifier, croiser, éviter les dégâts. Lorsqu'il publia ultérieurement des documents sur l'Irak, W. masqua de nombreux noms.

Le *Guardian* adopta deux principes de précaution : ne pas mettre en danger la vie d'individus concernés et ne pas compromettre les opérations militaires en cours. *Le Monde* se joignit en novembre 2010 à la poignée de journaux partenaires de W. avec cette explication (avec *El País*) : « [...] à partir du moment où cette masse de documents a

été transmise, même illégalement, à WikiLeaks, et qu'elle risque donc de tomber à tout instant dans le domaine public, *Le Monde* a considéré qu'il relevait de sa mission de prendre connaissance de ces documents, d'en faire une analyse journalistique, et de la mettre à la disposition de ses lecteurs. [...] Si WikiLeaks avait [...] souhaité publier une masse de documents bruts, et au vu de la sensibilité de ces documents, *Le Monde* ne se serait pas associé à cette opération⁶. »

Attaqué de toute part, W. serait aujourd'hui au bord de la faillite, la fontaine des dons serait asséchée. Le principal appel va maintenant vers un « Fonds de défense de Julian Assange » empêtré dans ses soucis judiciaires personnels.

La bonne nouvelle

Avec W., les sources, les « lanceurs d'alerte », brûlent les distances et les étapes, ils n'ont plus besoin de chercher des canaux de publication sûrs, le problème est résolu en quelques clics. Cependant, le spécialiste américain du journalisme d'investigation Brant Houston (Université de l'Illinois) croit que les journalistes tirent finalement profit du débat autour de W. La perception générale était jusqu'alors, dit-il, que les journalistes déversent n'importe quoi dans leurs médias sans aucune réflexion préalable. Internet les oblige à prendre chaque jour des décisions éthiques épineuses, ils s'en expliquent et le public peut juger de leur sérieux : « D'où l'importance des règles de bon journalisme qui ont été élaborées pendant de longues années⁷. »

Trop optimiste, Brant Houston ? Pas forcément : le nouveau portail Openlinks a pour politique de proposer les fuites à des médias classiques ou des institutions au lieu de les publier lui-même. Il va créer autour de lui une « communauté active » dont la moitié des membres seront choisis par les créateurs du site et l'autre moitié dans un processus « public », ouvert aux médias, syndicats, ONG, défenseurs des droits de l'homme et de l'environnement⁸. Le NYT envisage d'ouvrir son propre site dédié aux « lanceurs d'alerte », qui garantirait la sécurité des informateurs, mais il est freiné par « les nombreuses questions légales et éthiques » qu'il pose et ses règles de traitement des sources confidentielles⁹.

Des règles claires et rigoureuses assumées par la profession, la possibilité pour le public d'avoir un recours et de faire entendre sa voix, c'est probablement la seule garantie de survie de notre profession. ■

Didier EPELBAUM

² <http://mirror.wikileaks.info/>

³ « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

⁴ *The New York Times*, 26 janvier 2011. Un condensé dans <http://nyti.ms/HebdoNYT>

⁵ Amnesty International, Civic, le bureau afghan de l'International Crisis Group et d'autres organisations humanitaires s'inquiétaient des risques que leur faisait courir la publication de rapports de l'armée américaine.

⁶ Sylvie Kauffmann, directrice de l'information, 28 novembre 2010.

⁷ www.upi.com/Top_News/US/2010/08/02/Professor-WikiLeaks-credibility-boosted/UPI-46581280734200/

⁸ Animé par Daniel Domscheit-Berg, informaticien qui se présente également comme « journaliste allemand » et Herbert Snorrason, « historien islandais », un autre ancien de W., www.openleaks.org/content/concept.shtml

⁹ « Confidential News Sources Policy » :

www.nytc.com/company/business_units/sources.html

Baromètre

... (suite de la page 1) Confiance dans les médias : ça ne s'arrange pas

Crédibilité en berne. L'actualité intéresse toujours les Français, dont 69 % disent suivre les nouvelles avec intérêt (57 % parmi les 18-24 ans). Mais ils ne sont pas satisfaits de ce que leur proposent les médias... Une petite moitié seulement estiment que les choses se sont passées « vraiment » ou « à peu près » comme le montrent ou le racontent ceux-ci. Seule la radio tire son épingle du jeu, de justesse ². Et il faut noter que ceux qui s'estiment pleinement satisfaits représentent 4 % pour les journaux, 6 % pour les autres médias. Pas de quoi pavoiser... Le rappel du premier baromètre, qui a subi pour chaque type de média des évolutions en dents de scie depuis 1987, montre que la perception du public n'a guère changé en près d'un quart de siècle, hormis l'inversion de la hiérarchie entre la télévision et la presse écrite. C'est à cette époque (affaire Grégory 1984-1993...) que les « dérapages » journalistiques se sont multipliés et sont devenus de plus en plus voyants.

Journalistes sous influence. Le jugement du public sur l'indépendance des journalistes est encore plus catastrophique que sur leur capacité à rapporter les nouvelles avec exactitude. Près des deux tiers des Français pensent qu'ils ne résistent pas plus aux pressions

des partis politiques et du pouvoir (63 %) qu'à celles de l'argent (60 %)... Au total, qu'en est-il de la qualité des médias ? Quarante pour cent des personnes interrogées estiment qu'elle a tendance à se détériorer depuis dix ans, contre 35 % qui pensent qu'elle reste la même et 21 % qu'elle a tendance à s'améliorer (cette question n'existait pas auparavant).

Urgence. Les éditeurs de média et les journalistes peuvent-ils se satisfaire d'un tel diagnostic, confirmé année après année ? Pourquoi ne mesurent-ils pas qu'une telle situation leur fait courir un danger mortel et qu'il y a urgence ? Pour leurs entreprises et la profession de journaliste, comme pour un bon fonctionnement de la démocratie. Pourquoi n'agissent-ils pas pour redresser la barre ? La réponse est sans doute à chercher dans le fait que cette profession, journalistes et éditeurs confondus, est – en France du moins – l'une des moins organisées et l'une des plus divisées. Le chacun pour soi, dans un domaine qui devrait rassembler les énergies, est lui aussi mortel. ■ Yves AGNÈS

² Pour Internet, il faut prendre en compte le nombre des « sans opinion » (33 %) pour observer que les « oui » (35 %) dépassent de peu les « non » (32 %).

Média le plus utilisé pour se tenir au courant de l'actualité

	Le plus utilisé	Cité en premier
Télévision	82	60
Radio	44	19
Presse écrite	38	12
Internet	27*	9

*50 % chez les moins de 35 ans

« Les choses se sont passées vraiment ou à peu près comme le média les raconte ou les montre »

	2011	2010	1987 (oct.)
Radio	57	60	56
Presse écrite	49	55	46
Télévision	46	48	59
Internet	35	35	/

« Croyez-vous que les journalistes sont indépendants, c'est-à-dire qu'ils résistent... »

	2011	2010	1993 (nov.)
... aux pressions des partis politiques et du pouvoir ? NON	63	66	56
... aux pressions de l'argent ? NON	58	60	58

Etranger

Malgré les preuves de son erreur, le reportage « inexact » reste en ligne

Le Conseil de presse du Québec n'a pas les moyens de contraindre un média qui refuse de retirer un reportage dont l'inexactitude a pourtant été établie.



Le 23 juin 2010, le réseau TVA-LCN diffuse les propos d'une journaliste spécialisée en aviation civile, Louise Bourbonnais, à la suite de l'écrasement d'un petit appareil (un Beechcraft King Air, de type turbopropulseur). L'information est reprise sur le site Internet Canoë du même groupe. M^{me} Bourbonnais y affirme « de

façon très catégorique » que ce type d'appareil est incapable de voler avec un seul moteur, car l'arrêt d'un des deux moteurs empêche automatiquement la poursuite du vol et entraîne un écrasement.

Or, selon Marco Prud'homme, PDG de l'Association québécoise du transport aérien, cet avion est conçu et certifié pour voler avec un seul de ses deux moteurs. Information que le Conseil de presse a faite valider par le Bureau de la sécurité des transports du Canada. De même, plusieurs téléspectateurs ont écrit sur le site de l'émission pour contredire les affirmations de la journaliste. Le grief pour « information inexacte » est donc retenu par le conseil.

Mais un triple écueil fait obstacle à la réparation : d'une part, le Groupe TVA n'a pas souhaité répondre à la plainte de Marco Prud'homme en raison de son retrait du Conseil de presse en décembre 2008 ; d'autre part, son directeur général de l'information de l'époque, Martin Cloutier, avait répondu à M. Prud'homme, qui s'en était plaint auprès de lui, que Louise Bourbonnais possédait « *les compétences et l'expertise pour traiter de ce genre d'accidents* » ; enfin, le reportage en question est maintenu en ligne sur au moins un des sites Internet du groupe.

Dans sa décision, le Conseil blâme M^{me} Bourbonnais et le groupe TVA-LCN « pour information inexacte et refus de correction ou de retrait ». *Mais le mal est fait et perdure.* ■ Jean-Luc MARTIN-LAGARDETTE

L'identité de victimes de crimes sexuels ne doit pas être dévoilée

Le conseil de presse britannique souligne la « gravité » de cette infraction au code

L'une des dernières décisions de la *Press Complaints Commission*, le conseil de presse britannique (17 février 2011), concerne la divulgation par le magazine féminin *Take a Break* de l'identité d'une victime de crimes sexuels sans son autorisation explicite. L'article 11 du « Editor's Code » de la commission stipule que « *La presse ne doit pas identifier les victimes de violences sexuelles ou publier des informations permettant de conduire à leur identification, sauf justification particulière et absence d'obstacle juridique* ». Le magazine a reconnu qu'il avait enfreint le code et présenté ses « *sincères excuses* ». Il a ajouté pour sa défense que la personne concernée n'avait pas réclamé l'anonymat. Le directeur de la PCC, Stephen Abell, considère néanmoins l'infraction comme « *extrêmement sérieuse* » : le magazine aurait dû demander son autorisation à la personne concernée « *de manière non équivoque* », le consentement passif ne suffisant pas. Dans l'immédiat, Stephen Abell demande au magazine de prendre les précautions nécessaires afin que cela ne se reproduise plus, mais il promet des suites compte tenu de la « *gravité* » des faits. ■ D.E.

www.pcc.org.uk/news/index.html?article=Njk0Mw

Ici et là

Tunisie : vers la création d'un conseil de presse

Le conseil des ministres tunisien a décidé, le 10 février 2011, sous la présidence de Foued Mebazaa, président de la République par intérim, de créer une commission chargée de veiller au respect de la déontologie journalistique. Selon Taïeb Baccouche, porte-parole du gouvernement provisoire, cette instance comprendra des représentants des différentes composantes de la société civile. Elle doit remplacer le Conseil supérieur de la communication existant.

Québec : renforcer le Conseil de presse

Un groupe de travail, mandaté par la ministre québécoise de la culture, a présenté le 26 janvier 2011 un texte de propositions de réformes de la profession. Il plaide pour un statut du journaliste professionnel et propose un nouveau contrat entre la presse et l'État, entre le journaliste et le citoyen, entre la démocratie et l'information. Avec, notamment, le renforcement du rôle du Conseil de presse. Le groupe de travail recommande notamment de mettre en place une série d'avantages pour inciter les entreprises de presse à en faire partie. L'aide de l'État et les publicités gouvernementales seraient réservées aux entreprises qui adhèrent à cet organisme, affaibli récemment par le retrait de plusieurs médias.

Le conseil de presse pour éviter le tribunal ?

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) a demandé au maire de Québec, Régis Labeaume, de retirer ses menaces de poursuites à l'endroit des médias. Celui-ci, lors d'une réunion de conseil municipal, avait menacé de poursuites toute personne ayant tenu des propos qu'il jugerait diffamatoires ou haineux à son endroit, qu'il s'agisse de conseillers, de chefs syndicaux, voire de journalistes. Il a incidemment traité Radio Canada de *télépoubelle*. « *Il s'agit là d'une manœuvre d'intimidation aussi injustifiable qu'inacceptable*, affirme la FPJQ. *Si le maire Labeaume croit qu'un reportage contrevient aux normes déontologiques du journalisme, son recours est de faire appel au Conseil de presse du Québec. Sa plainte sera examinée impartialement par des représentants du public, des entreprises de presse et des journalistes* », ajoute l'organisme qui rassemble plus de 2100 journalistes.

Public citoyen

Mensonge par omission, le maillon faible

On admet communément trois principaux types de mensonges : par omission, par distorsion et par généralisation abusive. L'omission est une forme particulièrement difficile à contrecarrer, c'est le maillon faible des médias traditionnels. Mettre la lumière sur des angles morts, sur les non-dits, devrait pourtant être une des missions du journaliste au service du public. Tel n'est pas le cas, tant l'information véhiculée est soumise à la dictature du buzz, pour faire sensation.

Le projecteur est trop systématiquement braqué sur les grandes gueules, sur les discours d'apparat, sur les événements sensés marquer les esprits (il faudrait un institut pour les comptabiliser...). Peu de reportages sur les sans-grades, dont le travail de terrain est pourtant fondamental, notamment parce qu'ils sont un contre-exemple flagrant aux discours incantatoires de nos dirigeants. Tout se passe comme si on continuait à perpétuer l'illusion que les trains qui arrivent à l'heure n'intéressent personne (alors qu'il devient de plus en plus difficile, justement, qu'ils soient à l'heure). Enquêtons sur les trains qui arrivent à l'heure !

Comment faire pour inverser la tendance ? On a beau tourner et retourner le problème, il n'y a guère d'autre issue que l'instauration d'un droit de pointer les manques par le citoyen, et d'obliger le média à le respecter. Son application « correcte » semble possible et même facile avec Internet. On pourrait imaginer que chaque article de la version en ligne soit suivi d'un « commentaire d'angle mort » qui devrait figurer en tête des commentaires des lecteurs internautes. Un peu à la manière dont la traçabilité d'un produit à l'achat devient une information qui conditionne de plus en plus le choix de l'achat.

Ce « commentaire d'omission » serait laissé aux citoyens sous des conditions à préciser. Et pourquoi cela ne serait-il pas possible ? ■ **Antoine VALABREGUE**

Remue-méninges

« Entretiens de l'information » le 25 mars à l'INA



Jean-Marie Charon

« Les Entretiens de l'information » (<http://entretiens.zblog.com>), association que préside le sociologue Jean-Marie Charon, organise des colloques et séminaires pour s'interroger et débattre entre journalistes, chercheurs, observateurs et acteurs de l'événement ou de la situation. La prochaine journée aura lieu le vendredi 25 mars à l'Institut National de l'Audiovisuel*, sur le thème des « Rédactions au futur ». C'est le troisième moment de la réflexion engagée sur les transformations des modèles économiques des médias et leur impact sur la production de l'information. Quelles nouvelles organisations des rédactions et quelles évolutions des pratiques des journalistes ? En voici le déroulement.

Expériences de rédactions (9h30-11h00). Animé par Loïc Hervouet, discutant Yannick Estienne (ESJ-Lille). Avec Régis Confavreux, Philippe Couve, Claudine Girod, Johan Hufnagel, Loïc de La Mornais.

Quelle rédaction demain ? (11h00-13h00). Animé par Alain Le Gouguec (France Inter). Avec Christian Dauriac, Didier Pourquery, Benoît Raphaël, Armelle Thoraval.

Blogs de journalistes : retour d'expériences (14h30 – 16h30). Animé par Pascal Guénée (IPJ). Sous forme de séminaire, itinéraires et situations à confronter.

Regards croisés sur les blogs de journalistes et rédactions (16h30 – 18h00). Animé par Bernard Delforce (ESJ-Lille). Avec Florence Le Cam, Arnaud Mercier, Denis Ruellan.

* INA : 83, rue Patay, 75013 Paris. Entrée gratuite, inscription auprès de Christine Menzaghi : cmenzaghi@laligue.org

Contacts

Yves Agnès, président, yves.agnes@noos.fr, 06 98 81 84 35

Manola Gardez, secrétaire, manolag@gmail.com, 06 82 35 14 03

Georges Potriquet, trésorier, georgespotriquet@gmail.com, 06 82 11 30 26

Bibliothèque

Guide pratique du journaliste en période électorale, par Reporters Sans Frontières et l'Organisation Internationale de la Francophonie. Ce guide, destiné en priorité aux journalistes africains, est diffusé depuis janvier 2011 et va l'être prioritairement dans les pays où ont lieu des élections cette année.

Il veut contribuer à « favoriser une vie politique apaisée et une gouvernance démocratique renforcée ».

70 pages. Version électronique disponible sur www.rsf.org/guide-journaliste-periode-electorale.

La neutralité d'Internet, par Nicolas Curien et Winston Maxwell. Les auteurs (professeur au CNAM et avocat spécialisé en droit des médias) présentent et analysent les termes du débat, entre ceux (éditeurs et internautes) qui veulent innover et échanger sans ingérence des opérateurs de réseaux et ces derniers, qui souhaitent gérer le trafic à leur convenance.

La Découverte, collection Repères, 128 pages, 9,50 €.

Les écrivains journalistes. Il s'agit d'une collection d'anthologies, rassemblant des articles des plus grands auteurs écrivains et journalistes. Déjà disponibles : Zola, Baudelaire, Gautier. A paraître : Balzac, Hugo, Barbey d'Aureville. Flammarion, 384 et 448 pages, 8,90 €.

Les grands articles qui ont fait l'histoire, sélectionnés et présentés par Patrick Eveno. Une anthologie de 64 textes : du comte de Mirabeau, « Sur la liberté de la presse » le 10 mai 1789, à Jean-Marie Colombani, « Nous sommes tous Américains » dans Le Monde du 13 septembre 2001. Flammarion, 341 pages, 8 €.

Entrée en école de journalisme, épreuves écrites et orales, entraînement, par Annick Batard et Marie-Christine Lipani-Vaissade. Vuibert, 211 pages, 22,50 €. **Entrée en école de journalisme, épreuves orales**, par Marie-Christine Lipani-Vaissade. Vuibert, 125 pages, 14 €.